



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2230

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Rue de Gerland - Programmes Nexity et Meunier - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011**Délibération n° 2011-2230**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Rue de Gerland - Programmes Nexity et Meunier - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le 7° arrondissement de Lyon, au nord du quartier de Gerland, un grand îlot urbain de 8,4 hectares est formé entre les rues de Gerland, Pierre Sémard et Marc Bloch.

Cet îlot est essentiellement occupé par des bâtiments d'activités anciens, voire vétustes pour certains d'entre eux. La reconversion de cet ancien tissu d'activités a été amorcée depuis quelques années par la démolition/reconstruction de nouveaux bâtiments, dont le centre de dépôt de la Banque de France. Profitant de la dynamique du développement urbain de Gerland, le renouvellement de ce secteur s'amplifie avec 3 projets importants récemment élaborés, développant 221 logements, 10 200 mètres carrés de bureaux, 1 600 mètres carrés d'activités et 660 mètres carrés de commerces/services.

Toutefois, il apparaît nécessaire d'accompagner la transformation urbaine de cet îlot par la création de voies nouvelles afin de distribuer et irriguer les nouvelles fonctions accueillies. En effet, seules 2 voies privées étroites (9 mètres de largeur) et très sommairement aménagées assurent actuellement la desserte de cet îlot. Il s'agit du passage Faugier et de l'impasse de l'Asphalte.

Le projet Lyon 7° - rue de Gerland - Programmes Nexity et Meunier est inscrit à la programmation pluriannuelle d'investissements dans le cadre de la politique : Maintenir l'attractivité de l'agglomération par une réponse adaptée aux besoins en logement (axe B21).

Il comprend :

- le réaménagement de l'impasse de l'Asphalte et du passage Faugier suivant les emplacements réservés n° 89 et 90 au PLU,
- la création d'une voie nouvelle, entre le passage Faugier et l'impasse de l'Asphalte, suivant l'emplacement réservé n° 86 au PLU,
- la reprise du trottoir est, rue de Gerland, ainsi que le traitement des carrefours Gerland/Faugier et Gerland/Asphalte,
- la création du réseau d'assainissement et du réseau d'eau potable,
- les acquisitions foncières nécessaires à l'opération.

La présente demande d'individualisation d'autorisation de programme porte sur :

- les études et assistance à maîtrise d'ouvrage,
- les acquisitions foncières,
- les travaux de voirie,
- les travaux d'assainissement,
- les travaux d'eau potable.

Le montant total de cette autorisation de programme est de :

- 1 443 000 € TTC à la charge du budget principal,
- 61 872,91 € HT, soit 74 000 € TTC, à la charge du budget annexe des eaux,
- 356 000 € HT, à la charge du budget annexe de l'assainissement ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les orientations d'aménagement et le lancement de l'opération Lyon 7° - rue de Gerland - Programmes Nexity et Meunier.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale B2 - Promouvoir une politique du logement équilibré, sur l'opération n° 2428 pour un montant total de :

- 1 443 000 € TTC à la charge du budget principal,
- 61 872,91 € HT à la charge du budget annexe des eaux,
- 356 000 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement,

répartie selon l'échéancier suivant :

- au budget principal : 225 000 € TTC en 2011, 944 000 € TTC en 2012 et 274 000 € TTC en 2013,
- au budget annexe des eaux : 11 705,69 € HT en 2011 et 50 167,22 € HT en 2012,

La TVA versée en sus sur l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et en recettes de 12 127,09 €,

- au budget annexe de l'assainissement : 66 000 € HT en 2011 et 290 000 € HT en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.